

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention Animation culturelle du BPJEPS, spécialité animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention Animation culturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	CAMARA	Tyron
Madame	DELON	Salomé
Madame	DUBOIS	Megan
Madame	LACHAUD	Léa
Madame	LAXAGUE	Maïalen
Madame	LURIAUD	Delphine
Monsieur	RETHORE	Hugo

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 21/02/2025

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de
Bordeaux,
Chancelière des Universités
Et par délégation,
La Conseillère d'animation sportive


Emmanuelle DJADJO